

**CLASSE 2 - Comptes d'immobilisations**

Les comptes de la classe 2 regroupent les immobilisations qui sont une catégorie d'actifs destinés à servir durablement. Pour faire partie des immobilisations, les critères sont \*

la durée de vie doit être supérieure à un an

- tout matériel de plus de 1000€
- tout chantier de travaux de plus de 5000€

2130000200	<b>Travaux Immobiliers-Installations-Aménagements</b>	Constructions sur sol propre regroupant à la fois les bâtiments mais aussi tout ce qui permet d'y accéder de manière privative et de les utiliser normalement, quelle que soit ensuite la destination de ces bâtiments.			V
2140000200	<b>Construction Sur Sol d'Autrui</b>	<p>Ce compte enregistre la valeur d'origine des constructions appartenant à l'Association, édifiées sur le sol d'autrui.</p> <p>Les travaux réalisés dans les églises communales ou dans des immeubles n'appartenant pas à l'Association Diocésaine, peuvent être inscrits dans ce compte.</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Travaux d'aménagements réalisés dans le chœur de l'Eglise Notre Dame (rehaussement du chœur, élargissement de la tribune, etc.....</i></li><li>• <i>Travaux de rénovation complète (toiture, charpente, cloisonnement, chauffage, électricité, ouverture) réalisés dans la salle paroissiale St Georges qui appartient à l'Association des amis de St Georges, association paroissiale dormante qui met la salle à disposition de la Paroisse</i></li></ul> <p>Toute opportunité de construction sur sol d'autrui devra être appréciée par rapport la pérennité de l'occupation par la paroisse. L'autorisation préalable du Diocèse est requise.</p>			V
2180000200	<b>Mobilier / Matériel</b>	Ce compte enregistre la valeur d'acquisition des mobiliers et matériels dont la durée d'utilisation est supérieure à un an.			V
2310000200	<b>Immobilisations en Cours</b>	Ce compte enregistre la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice (notamment des acomptes versés).			Par / Doy

		Ce compte est crédité lors de l'achèvement des immobilisations par le débit des comptes d'immobilisation concernés.			
<b>2740000200</b>	<b>Prêts</b>	A compter de la parution de ce présent guide, aucun prêt ou avance ne peuvent être consentis par les Paroisses et Doyennés.			V
<b>2813000200</b>	<b>Amort Travaux Immobiliers, Installations, Aménagements</b>	Ce compte constate les dotations aux immobilisations comptabilisées au compte 213000200.		Les dotations sont calculées par les Services Comptables du Diocèse.	V
<b>2814000200</b>	<b>Amort Constructions Sur Sol d'Autrui</b>	Ce compte constate les dotations aux immobilisations comptabilisées au compte 214000200.		Les dotations sont calculées par les Services Comptables du Diocèse.	V
<b>2818000200</b>	<b>Amort Mobilier / Matériel</b>	Ce compte constate les dotations aux immobilisations comptabilisées au compte 218000200.		Les dotations sont calculées par les Services Comptables du Diocèse.	V